



COMPTE RENDU DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL 19 mai 2015

Ouverture de la séance à 19 heures

Absent excusé : Louis DEROIN, Isabelle LALAOUI et Jean IWASINTA qui a donné procuration à Daniel GRANJON

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Roger GUISSSET

1° **FINANCES** :

Situation Financière de la commune :

- **Gestion dynamique de la dette** :

- Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, dans le cadre d'un budget aujourd'hui contraint par le niveau de la dette et les baisses des dotations d'Etat, les possibilités futures d'investissement ne pourront passer que par de nouvelles augmentations d'impôts, sauf à renégocier notre dette avec les organismes bancaires. C'est ce qui a été fait avec la Caisse d'Epargne dans un premier temps, restant dans l'attente des réponses des autres banques elles aussi contactées.
- **Le Maire a tenu aussi à préciser que l'opération de remboursement de prêts par anticipation dans le but de souscrire un nouvel emprunt à des conditions de taux plus avantageuses, ne rapporte en réalité aucun gain financier, compte tenu du paiement de pénalités contractuelles.**
- Toutefois, dans ces conditions et après présentation détaillée du dossier aux membres de la commission travaux neufs / finances dans un premier temps, puis aux membres du conseil municipal, le projet de « gestion dynamique de la dette » proposé par la Caisse d'Epargne a été retenu.
 - Remboursement du capital restant dû au 25/05/2015 concernant 5 emprunts à hauteur de 1 142 336.50 € : somme majorée de 99 663.50 € de pénalité contractuelle refinancée.
 - Paiement des intérêts courus non échus à hauteur de 30 242.62 €
 - Frais et commission de 2 900 €
 - Mise en place d'un nouvel emprunt de 1 242 000 € (1 142 336.50 € + 99 663.50 €) au taux de 2.20 %, sur 15 ans, à échéances trimestrielles à compter du 25/08/2015, permettant de rabattre dans un premier temps, le remboursement annuel des annuités concernées de 44 000 € / an jusqu'en 2022.

- Avec d'autres emprunts arrivant à échéance, une simulation sur ces nouvelles bases montre les possibilités d'emprunter (à taux identique 1.49 %) 1 850 000 € sur les 5 ans à venir, sans augmenter le montant de l'annuité actuelle de 385 000 €. Sans cette gestion de la dette, la commune devrait prélever 45 000 € de fiscalité supplémentaire, pour réaliser ses investissements.
- **Emprunt 2015** : afin d'assurer le financement de travaux de voirie, de réseaux, et d'achat de terrains, un emprunt de 200 000 € sera mis en place avec la Caisse d'Epargne, à un taux de 1,49 %, sur une durée de 15 ans. Les 3 autres banques consultées, dont le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, la Banque Populaire ont répondu avec des taux supérieurs.
- **Décision Modificative n°2 / Budget général** : cette décision intègre le réaménagement de la dette avec la Caisse d'Epargne, en respectant l'équilibre des dépenses et des recettes.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 627 : Services bancaires et assimilés		2 700.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		2 700.00 €
D 023 : Virement section investissement	105 900.00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	105 900.00 €	
D 1641 : Emprunts en euros		1 101 300.00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		1 101 300.00 €
D 2315-021 : Gros entretien		34 800.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		34 800.00 €
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		3 200.00 €
D 668 : Autres charges financières		100 000.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		103 200.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct	105 900.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	105 900.00 €	
R 1641 : Emprunts en euros		1 242 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées		1 242 000.00 €

- **Taxe sur l'électricité** : les services de la Préfecture nous ont demandé de rapporter la délibération prise le 21 avril 2015 portant sur le taux de la TCCFE de 3 % : ce taux ne pouvant être que 0, 2, 4, 6, 8, ou 8,5 %. Le conseil municipal s'est donc prononcé sur un taux de 4 %, pour cette taxe qui rapportera à la commune une somme de 20 000 € par an, dont la somme sera consacrée à l'amélioration de l'éclairage public et aux économies d'énergie.

2° TRAVAUX NEUFS : les travaux les plus conséquents pour 2015, pourraient se décliner ainsi

- **Consultation** :
 - **Plateau rue Saint Paul** : une réunion est prévue samedi 6 juin sur le terrain afin de retenir le lieu d'implantation du limiteur de vitesse dans la rue.
 - **Rénovation de l'éclairage public** : une consultation a été lancée afin de moderniser l'éclairage public de la rue de la Gare et de la rue Pergaud. Une consultation concernant la fourniture et /ou la pose de matériel a été lancée auprès des sociétés ECLATEC, CEGELEC et VIGILEC. Ces travaux concernent la dépose de 13 anciens luminaires et la pose de 21 nouveaux candélabres.

- **Protection incendie Eperon** : cette opération passe par l'achat de terrains destinés à la mise en place d'une bache de 120 m³ d'eau, avant la réalisation d'une plateforme cloturée devant accueillir la réserve d'eau avec son poteau incendie, et d'une aire d'accueil du véhicule incendie.
- **Prise d'eau du décanteur rue de la gare** : il s'agit de remettre en état la conduite (écrasée par un camion lors d'une vidange) desservant le décanteur permettant de récupérer les eaux venant du chemin des carrières.
- **Rénovation des tables de la salle polyvalente** : c'est l'entreprise GAIFFE de MATHAY qui est chargée de remettre la trentaine de tables de la salle polyvalente en état.
- **Cahier des charges vidéo protection à monter** : toujours en attente de la notification nationale de subvention concernant ce dossier, un cahier des charges va cependant être monté pour lancer les consultations rapidement à réception d'un avis que nous espérons favorable.

3° CCAS - **Point le conseil d'administration qui s'est tenu le 18 mai** : aucun problème dans le fonctionnement du service, 15 familles sont actuellement aidées (chiffre en légère augmentation). Une réflexion sur la mise en place d'une épicerie solidaire est en cours d'élaboration à MANDEURE. L'équipe CCAS de MATHAY suit ce dossier pour juger de l'opportunité de ce joindre à cette démarche.

4° JEUNESSE SCOLAIRE PERISCOLAIRE

- **Collège JP Guyot et Armand Peugeot** : des équipes sportives scolaires d'ultimate des Lycées Armand de VALENTIGNEY et Jean-Paul Guyot de MANDEURE sollicitent une aide pour le déplacement de leurs élèves au championnat de France scolaire UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) qui se déroulera à Saint Quentin en Yvelines du 18 au 20 mai 2015. Accord pour versement d'une participation de 50 € / élève de MATHAY sur présentation d'un justificatif du chef d'établissement.
- **Séjours éducatifs** : pour éviter de multiplier les délibérations inutilement, il est proposé aux membres du conseil municipal, de verser aux établissements concernés, une aide de 50 € pour tout enfant de MATHAY, participant à des séjours pédagogiques dans le cadre des établissements scolaires du second degré, sur justificatif toutefois de ces participations par le chef d'établissement.
- **Fête du Pain** : dans le cadre de la fête du pain et de l'enfance, les élèves des classes de CP se sont rendus vendredi 15 mai dans le laboratoire de la boulangerie JULIEN où ils ont fabriqué des pains au chocolat et réalisé leur empreinte de main dans de la « pâte morte ». Mme Gaiffé remercie la boulangerie JULIEN pour l'accueil qui a été réservé aux enfants.
- **Piscine de Valentigney** : une réunion concernant les problèmes engendrés par la fermeture de la piscine a eu lieu semaine 20. Qu'advient-il des séances de natation des scolaire pour 2015-2016, sachant que Citédo ne peut accueillir tout le monde. L'ensemble des personnes concernées souhaitent une entrevue avec Monsieur le Président de PMA.
- **Réforme des Rythmes scolaires** : Le 28 avril dernier a eu lieu le 3^{ème} comité de pilotage. Le compte rendu complet des réponses aux questionnaires adressés aux enfants, aux parents, aux enseignants, aux animateurs, aux élus a été revu en séance et sera sur le site de la commune prochainement.
Propositions - Les membres du comité de pilotage partagés sur différents points : la 5^{ème} matinée d'école, la durée de la pause méridienne, la régularité des durées des après-midis, ont décidé d'interroger les parents sur ces points, **au travers d'un questionnaire**

réalisé par la Mairie, en collaboration avec les FRANCAS. Le questionnaire avec 4 propositions, reprend les points évoqués précédemment.

- **Jardinage** : les légumes qui seront récoltés par les enfants dans le jardin du périscolaire seront remis au CCAS pour les bénéficiaires de la banque alimentaire. Cette démarche donne beaucoup de sens à l'investissement des enfants.

6° ANIMATION CULTURE

- **Théâtre** :
 - Après discussions avec la troupe Acad Ermiot, la représentation théâtrale prévue pour le 21 novembre sera maintenue.
 - 2 troupes viennent visiter les salles de mairie afin d'envisager la possibilité de réaliser les représentations à la mairie avec mise en place d'une scène, et de libérer ainsi la salle polyvalente pour d'autres manifestations.
- **Guignol** : un spectacle de Guignol sera organisé place de la mairie les 6 et 7 juillet.
- **Subventions** : une refonte du calcul des subventions est en cours.
- **Outillage Stéphanois** : le camion d'outillage se trouvera place de la mairie les dimanche 6 septembre et 8 novembre de 16 h à 18 h.
- **Réservations de la salle polyvalente** : un courrier a été envoyé aux associations afin qu'elles prévoient leurs manifestations 2016 dans la cadre de la salle polyvalente.
- **Rudy 'Night** : une grande randonnée VTT nocturne passera dans les chemins de la commune le 6 juin.
- **Marché aux Puces** : Il aura lieu le dimanche 7 juin dans la zone socio-sportive.
- **Fête de la Musique** : elle se déroulera le dimanche 21 juin sur la zone socio-sportive.
- **Fête des Sociétés** : elle se déroulera le samedi 4 juillet sur la zone socio-sportive, le repas sera réalisé par ROSALES au coût de 14 €. Le coût des feux d'artifices a été revu à la baisse par rapport à 2014.

7° ATTRACTIVITE ENVIRONNEMENT :

- **Signalétique** :
 - Les panneaux de la signalétique commerciale de la zone des Anssanges vont être posés.
 - Une étude va être réalisée pour la pose de panneaux identiques sur la zone commerciale rue de Montbéliard.
- **Internet** : le site communal en place depuis 9 ans a une structure d'ancienne génération qui ne s'adapte pas aux smartphones et autres écrans larges. Une étude est en cours auprès de prestataires de service afin de réaliser un site dynamique de nouvelle génération.
- **Mathay-Info** : une étude est en cours afin de revaloriser le bulletin trimestriel avec la société Est Imprimerie de Montbéliard.
- **Lumières de Noël** : achat de fils lumière Led afin d'assurer la réparation des 7 motifs défectueux. La dernière location a pris fin en 2014, les derniers 10 motifs ont été rachetés pour 226 €. Tous les décors de Noël nous appartiennent.

8° LA SECURITE AU VILLAGE

- **Voisins vigilants** : vendredi 5 juin à 20 heures aura lieu salle de la mairie, une réunion concernant la participation citoyenne, organisée par la municipalité et animée par la gendarmerie de Pont de Roide. Elle permettra de finaliser la mise en place des voisins vigilants dans les quartiers les plus concernés. Actuellement 9 personnes se sont portées volontaires comme référents.

9° ETAT

- **Réserve parlementaire :** notre député nous rappelle qu'il dispose d'une réserve parlementaire qui peut être sollicitée jusqu'à hauteur de 50 % de projet HT. Il s'agit toutefois de quelques milliers d'euros !
- **Contrat local de sécurité :** autorisation est donnée au Maire de signer le contrat local de sécurité concernant Pays de Montbéliar Agglomération.
- **Le Haut Débit à la Mairie:** une convention a été signée avec NUMERICA sur la fourniture du Haut Débit (20 Mégabits symétriques) pour un coût de 40 € par mois. **Cette desserte ne concerne que le bâtiment de la Mairie !**

10° PMA

- **Urbanisme :**
 - **Instruction des autorisations du droit au sol :** à partir du 1 juillet, PMA prend le relais de la DDT (Direction départementale des territoires) pour l'instruction des certificats d'urbanisme « b », demandes préalables de travaux, permis de construire et de démolir. Le coût annuel de cette prestation sera de 647,40 €. Autorisation est donnée au maire pour signer la convention liant PMA à la commune pour cette opération.

11° INFORMATIONS DIVERSES

- **Jury d'Assises :**
 - **Vote Complémentaire :** Les services préfectoraux nous ont demandé de compléter le tirage au sort des jurés d'assises ; 3 jurés nous avaient été demandés précédemment, tirés au sort au conseil du 21 avril. Un titulaire et 2 suppléants ont été tirés au sort au conseil du 19 mai. Ces personnes sont Monsieur LAURENT Jérôme, Mmes BENATI Maud, GUYOT JEANNIN Christiane.
 - **Le tirage au sort précédent** avait désigné Monsieur Francis WAVER, Madame Solange PEKER, Monsieur Alain MONNIER.
- **Qualité des eaux distribuées en 2014 :** L'ARS nous a communiqué les résultats des 17 analyses d'eau réalisées en 2014 sur le réseau d'eau potable. Elles sont toutes conformes !